

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	THEVENIN Hélène	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JABOVISTE Philippe donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

TRONCIN Dominique	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	EMONIN Laurent	GINET Gérard
BONIN Jean-Luc	MIRAT Maryline	
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	

Objet : Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2018 et suivants – Communication du Rapport d'Observations Définitives

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

En application des articles L.211-3, L.211-4 et R.243-1 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche Comté a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération, portant sur l'exercice 2018 à la période la plus récente.

Par courrier du 25 mars 2024, la Communauté d'Agglomération a été notifiée de l'ouverture de ce contrôle organique.

Ce contrôle s'est déroulé selon la procédure et le calendrier suivants :

1. 25 mars 2024 réception du courrier de notification de l'ouverture du contrôle
2. 4 avril 2024 entretien d'ouverture
3. 30 septembre 2024 entretien de clôture
4. 14 novembre 2024 notification du rapport d'observations provisoires (ROP - délibéré par la Chambre le 22 octobre 2024)
5. 13 décembre 2024 réponse au ROP avec demande d'audition
6. 14 janvier 2025 audition à la Chambre
7. 28 février 2025 réception du rapport d'observations définitives n°1 (ROD - délibéré par la Chambre le 30 janvier 2025)
8. 24 mars 2025 réponse au ROD n°1
9. 7 mai 2025 réception du rapport d'observations définitives n°2

Outre l'analyse de la situation financière et budgétaire jugée saine et maîtrisée, ce contrôle a porté en particulier sur les thématiques suivantes :

- La stratégie de solidarité, d'intégration et de coopération particulièrement poussée notamment à travers les différents dispositifs de mutualisation et de mise en commun de moyens : le rapport souligne à cet égard les vertus de cette organisation très intégrée au service des communes membres, de la population et des usagers du services public. L'optimisation des ressources et la maîtrise des charges qui en découlent sont saluées comme des gages de performance, génératrices d'économies d'échelles substantielles et par conséquent de marges de manœuvre financières intéressantes au profit du développement du territoire.
- La gestion de certaines compétences, et notamment la politique menée en faveur du développement économique : la Chambre souligne une stratégie cohérente grâce à des outils de planification (Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Plan Climat Air Energie Territorial) et des mécanismes opérationnels adaptés, fondés sur une démarche prospective (soutien à la création et à la reprise d'entreprises via une offre en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise, d'aides au fonctionnement et de prêts d'honneur, soutien au commerce de proximité...). Le rapport indique que ces instruments sont déployés en cohérence avec l'action des autres intervenants sur ce domaine (association Initiative Dole Territoires, Dole Tourisme, Office de Commerce du Grand Dole, SPL Grand Dole Développement 39, partenariats régionaux via le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agence Économique Régionale et le Pacte Régional pour l'Economie de Proximité, Syndicat Mixte Innovia notamment).
- La délégation de service public pour la gestion des équipements aquatiques : rappelant le contexte difficile dans lequel s'est mise en place cette externalisation (entrée en vigueur en février 2020 au tout début de la crise sanitaire ; démarrage avec un nouvel équipement pas encore livré au démarrage du contrat et dont l'ouverture a été retardée de 6 mois du fait de la crise sanitaire...), la Chambre pointe un risque financier relativement limité pesant sur le délégataire ainsi que des dispositions juridiques parfois perfectibles (notamment en ce qui concerne la gestion des snacking). Le rapport invite avant tout la collectivité à tenir compte de ces observations et à en tirer les enseignements nécessaires afin d'anticiper au mieux la fin du contrat (30 avril 2026) et la préparation du futur mode de gestion (à compter du 1^{er} mai 2026).
- Le contrôle des satellites communautaires : sur cet item, la Chambre indique que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'appuie de manière importante sur deux SPL pour l'aménagement de son territoire. Elle souligne que ces deux acteurs (Hello Dole et Grand Dole Développement 39) sont largement intégrés dans le fonctionnement général de la collectivité pour l'organisation des compétences « aménagement du territoire » et « développement

économique ». Le rapport souligne une imbrication importante et un dialogue constant entre les services communautaires et ces satellites, l'invitant à poursuivre cette coopération réciproque et à développer encore plus les outils et instances afin de renforcer le contrôle analogue.

En conclusion, le rapport met en avant la bonne santé financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les bénéfices importants liés à une organisation très intégrée, coordonnée et partagée avec les autres acteurs locaux. Il souligne le caractère volontariste des politiques menées grâce à des dispositifs innovants qui permettent de bonifier l'action publique au profit d'un dynamisme local : services communs, certification des comptes, service facturier, recours au secteur privé (satellites) en fonction des opportunités et de la recherche d'efficacité attendue.

Par conséquent, si la Chambre l'invite, grâce à des remarques, observations et incitations pertinentes, à poursuivre un travail collaboratif intensif et un contrôle analogue accru dans le but de suivre et piloter encore plus efficacement les services externalisés et d'amplifier l'optimisation de la gestion des deniers publics, elle ne formule aucune recommandation formelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2018 et suivants, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté

Jean-Pascal FICHÈRE.

